

# RAPPORT D'ACTIVITE 2024



## SOMMAIRE

Rapport d'activité 2024.....	1
Sommaire .....	2
Le Syndicat Mixte des communautés de l'Amboisie, du Blémois et du Castelrenaudais .....	3
<b>Le territoire du Syndicat Mixte du SCoT ABC .....</b>	<b>3</b>
<b>L'équipe technique du SMCABC.....</b>	<b>3</b>
<b>Le fonctionnement du SMCABC .....</b>	<b>4</b>
Le Conseil syndical, assemblée délibérante.....	4
Le Bureau syndical, l'exécutif.....	5
<b>Le bilan budgétaire .....</b>	<b>5</b>
Les dépenses de fonctionnement.....	5
Les recettes de fonctionnement .....	5
Les recettes d'investissement.....	5
Le SCoT ABC .....	6
<b>Le suivi des documents d'urbanisme et de programmation.....</b>	<b>6</b>
<b>Les avis du Syndicat Mixte en 2024.....</b>	<b>7</b>
<b>La sensibilisation et la formation .....</b>	<b>7</b>
<b>La veille législative et réglementaire .....</b>	<b>7</b>
Le programme de travail du SCoT ABC en 2024.....	8
<b>La proposition de réduction du nombre de délégués au Conseil syndical.....</b>	<b>8</b>
<b>Le suivi de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers .....</b>	<b>8</b>
<b>L'analyse obligatoire à 6 ans des résultats de l'application du SCoT ABC .....</b>	<b>9</b>
<b>Les réflexions sur l'évolution du SCoT ABC .....</b>	<b>9</b>
<b>La réalisation de l'étude de l'appareil commercial du SCoT ABC à la CCI Touraine .....</b>	<b>9</b>
<b>Les rencontres avec les réseaux d'échanges entre SCoT .....</b>	<b>10</b>

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Président du Syndicat Mixte adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Président de chaque EPCI membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Président au conseil syndical en séance publique, qui intervient au cours de la même séance où sont également votés le compte de gestion, le compte administratif et le budget primitif.



# LE SYNDICAT MIXTE DES COMMUNAUTÉS DE L'AMBOISIE, DU BLÉROIS ET DU CASTELRENAUDAIS

## Le territoire du Syndicat Mixte du SCoT ABC

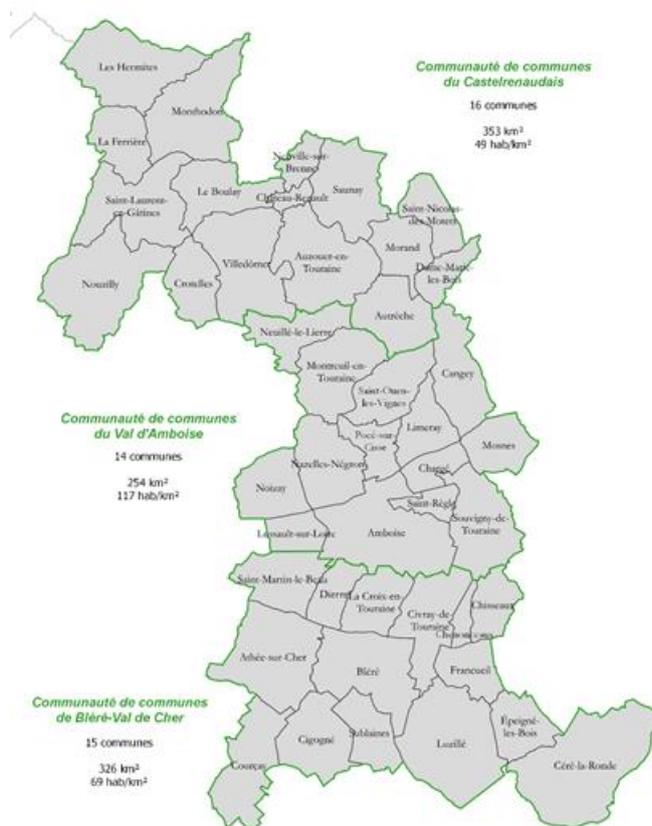
45 communes et 3 EPCI :

- CC du Val d'Amboise
- CC Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher
- CC du Castelrenaudais

65 950 habitants (INSEE, 2021)

### L'équipe technique du SMCABC

Elle est en charge de la mise en œuvre du SCoT et de la gestion du Syndicat. La convention de prestation de services entre la Communauté de communes du Val d'Amboise et le Syndicat Mixte a été renouvelée en août 2024 pour une durée de trois ans. Elle inclut les services Ressources humaines, Urbanisme-Planification, Finances et Informatique mis à disposition du Syndicat, qui ont un temps de travail affecté aux missions du Syndicat Mixte.



AGENT/SERVICE	ETP	MISSIONS
<b>Mathieu VEILLOT</b> (depuis septembre 2022) Chargé de mission urbanisme	1	Suivi technique et administratif du Syndicat, gestion de la mise en œuvre du SCoT ABC et des missions associées.
<b>Service finances</b>	0,75 %	Élaboration/suivi du budget, exécution de la comptabilité
<b>Service informatique</b>	0,50 %	Gestion et maintenance du matériel informatique
<b>Ressources humaines</b>	0,50 %	Paie des indemnités et cotisations des élus et agent, appui au recrutement

## Le fonctionnement du SMCABC

### Le Conseil syndical, assemblée délibérante

Le Conseil est composé de 42 délégués titulaires et 41 délégués suppléants représentant à parts égales les trois communautés de communes membres du Syndicat.

En 2024, le Conseil syndical a été convoqué à 6 reprises, et a voté 17 délibérations :

Date de réunion	Délibérations
23 janvier 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délibération relative à la modification des délégués au Syndicat Mixte</li> <li>• Délibération relative à l'élection d'un membre du Bureau syndical représentant la Communauté de communes du Val d'Amboise</li> <li>• Délibération relative à la procédure de réduction du nombre de délégués au Conseil syndical</li> <li>• Délibération relative au Rapport d'orientation budgétaire 2024</li> <li>• Délibération relative à la convention de de prestation de services entre la Communauté de communes du Val d'Amboise et le Syndicat Mixte</li> </ul>
14 mars 2024	Absence de quorum
20 mars 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délibération relative au Compte de gestion 2023</li> <li>• Délibération relative au vote du Compte administratif 2023</li> <li>• Délibération relative à l'affectation des résultats de l'exercice budgétaire de l'année 2023</li> <li>• Délibération relative au vote du Budget primitif 2024</li> <li>• Présentation du Rapport d'activité 2023</li> </ul>
25 juin 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délibération relative à l'analyse obligatoire à 6 ans des effets de l'application du SCoT ABC</li> <li>• Délibération relative à l'avis sur le projet de modification du SRADDET Centre-Val de Loire</li> <li>• Restitution de l'étude de l'appareil commercial du territoire du SCoT ABC</li> <li>• Délibération relative à l'avis sur la modification du PPRI du Val de Cher</li> </ul>
14 octobre 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délibération relative à la convention de de prestation de services entre la Communauté de communes du Val d'Amboise et le Syndicat Mixte</li> <li>• Délibération relative aux réflexions concernant à la mise en compatibilité du SCoT ABC avec le SRADDET Centre-Val de Loire</li> <li>• Délibération relative à la souscription à l'offre ONE du GIP RECIA</li> </ul>
16 décembre 2024	Questions diverses

Les séances des conseils syndicaux se concluent par les questions diverses. Celles-ci portent généralement sur l'actualité du Syndicat Mixte, les évolutions législatives et réglementaires concernant les SCoT, les avis émis dans le cadre des différentes instances et procédures ou encore la mise à jour des documents de planification et d'urbanisme. Au total, 28 questions diverses ont été abordées au cours des 6 séances du Conseil.

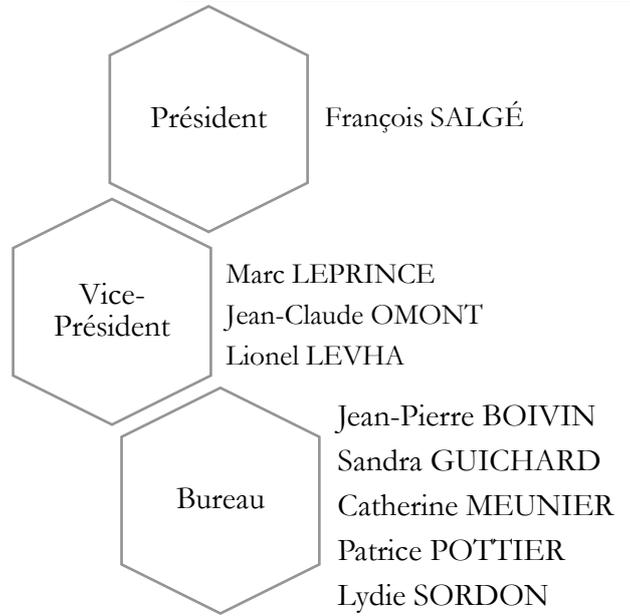
**Le Bureau syndical, l'exécutif**

Le Bureau est composé de 9 membres représentant de manière égalitaire les trois communautés de communes, dont le Président, les trois vice-présidents et 5 membres élus. Il se réunit généralement 2 semaines avant la séance du Conseil pour préparer les ordres du jour et les délibérations.

En 2024, le Bureau s'est réuni à 5 reprises :

- 16 janvier
- 20 mars,
- 12 juin,
- 2 octobre,
- 27 novembre.

En séance du Conseil du 23 janvier 2024, Sandra GUICHARD a été élue membre du Bureau représentant la Communautés de Communes du Val d'Amboise.



**Le bilan budgétaire**

**Les dépenses de fonctionnement**

<b>Charges à caractère général</b>	<b>11 409 €</b>	}	<b>106 385 € de dépenses de fonctionnement</b>
Dont refacturation CCVA	8 000 €		
<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>42 978 €</b>		
<b>Autres charges de gestion courante</b> (Indemnités et cotisations retraites)	<b>31 804 €</b>		
<b>Opérations d'ordre de transferts</b>	<b>20 194 €</b>		

**Les recettes de fonctionnement**

<b>Participation des EPCI :</b>	<b>112 992 €</b>	}	<b>116 652 € de recettes de fonctionnement</b>
- CC du Val d'Amboise	48 750 €		
- CC Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher	32 373 €		
- CC du Castelrenaudais	31 869 €		
<b>Résultats reportés de 2024</b>	<b>3 660 €</b>		

<b><u>Les dépenses d'investissement</u></b>	<b>10 920 €</b>	}	<b>10 920 € de dépenses d'investissement</b>
---	-----------------	---	--

**Les recettes d'investissement**

<b>Amortissements</b>	<b>20 194 €</b>	}	<b>176 949 € de recettes d'investissement</b>
<b>Résultats reportés de 2024</b>	<b>156 755 €</b>		

## LE SCoT ABC

Le SCoT ABC est exécutoire depuis le 9 juillet 2018. Les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunal (PLUi) des trois Communautés de communes ont été approuvés, en compatibilité avec le SCoT, en 2020 et 2021.

### Le suivi des documents d'urbanisme et de programmation

Le Syndicat Mixte a pour mission fondamentale le suivi, en tant que Personne publique associée (PPA), de l'ensemble des procédures réglementaires soumises au devoir de compatibilité avec le SCoT (PLU, PLH, autorisations d'exploitation commerciale, permis de construction ou permis d'aménager de plus de 5 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, etc.), ou avec lesquelles le SCoT doit être compatible (ex : SRADDET). Le Syndicat Mixte est également sollicité pour avis, en tant que PPA, pour des procédures d'élaboration/modification/révision des SCoT limitrophes ou des documents d'urbanisme pour les communes limitrophes au SCoT ABC n'étant pas couvertes par un SCoT.

- **Échelon supra territorial**

Région Centre-Val de Loire	<b>Procédure de modification du SRADDET Centre-Val de Loire</b> Motif : Intégration des nouvelles obligations légales en matière de réduction de l'artificialisation des sols ( <i>cf. Conseil syndical du 25 juin 2024</i> )
----------------------------	--

- **Territoire du SCoT ABC**

Ville d'Amboise	<b>Modification du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)</b> Motif : Modification d'une planche graphique pour la réalisation d'un projet de parking souterrain porté par un complexe hôtelier
CC Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher	<b>Modification du PPRI du Val de Cher</b> Motif : Création d'une exception en zone A3 pour permettre l'installation d'ombrières photovoltaïques ( <i>Cf. Conseil Syndical du 25 juin 2024</i> )
CC du Val d'Amboise	<b>Programme d'études préalables des Val du Blésois</b> Motif : Réalisation d'études préalables à l'élaboration d'un Programme d'actions de prévention des inondations
	<b>Plan des mobilités durables et alternatives et Schéma directeur cyclable</b> Motif : Élaboration d'un plan stratégique de mobilité intermodale dans le cadre du PCAET du Val d'Amboise

- **Territoires limitrophes au SCoT ABC**

SCoT de l'Agglomération Tourangelle	<b>Procédure de révision du SCoT de l'agglomération tourangelle</b> → Engagement de la modernisation du SCoT le 22 décembre 2022. Organisation d'ateliers thématiques précédents l'élaboration du Projet d'aménagement stratégique : Urbanisme favorable à la santé, habitat et économie
SCoT du Blaisois	<b>Procédure de révision du SCoT du Blaisois</b> → Mise en révision prescrite le 28 juin 2022. Séminaire de lancement de la révision du SCoT le 3 juin 2023 ( <i>Cf. Conseil Syndical du 3 juillet 2023</i> )

## Les avis du Syndicat Mixte en 2024

### Modification du SRADDET Centre-Val de Loire

- *Avis défavorable justifié par l'absence de précisions et les erreurs recensées dans les chiffres de consommation d'espaces du CEREMA, le cas particulier des ZAC, l'approbation récente des PLUi au début de la période de référence 2021-2031 et plus largement les délais restreints pour l'intégration des objectifs de réduction de la consommation d'espaces.*

### Modification du PPRI du Val de Cher

- *Avis favorable*

### Modification du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de la ville d'Amboise

- *Avis favorable*

### Autorisation d'exploitation commerciale du magasin Districenter à Amboise

- *Avis favorable*

### Permis de construire de la société BATILOGISTIC à Bléré

- Pas de contradiction avec le DOO, aucune remarque émise

### Permis de construire de la société AXTOM à Bléré

- Pas de contradiction avec le DOO, aucune remarque émise

## La sensibilisation et la formation

Suite au renouvellement du Conseil Syndical en septembre 2020, le Président a souhaité que des fiches d'information soient rédigées afin de présenter aux élus différentes thématiques ayant trait au SCoT ABC. Ces fiches sont ensuite présentées en Conseil Syndical, permettant ainsi aux élus d'échanger et débattre sur un sujet donné.

Une fiche d'information a été présentée en séance du Conseil syndical du 16 décembre 2024, en lien avec la thématique principale des rencontres nationales des SCoT 2024 sur la stratégie écologique territoriale :

- Fiche numéro 5 : **Zoom sur la renaturation**

## La veille législative et règlementaire

Dans la continuité de la promulgation de la loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, autrement appelée la « loi ZAN 2 », **trois décrets d'ajustement** sont venus compléter le texte législatif :

- **le décret Nomenclature** relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols
- **le décret Territorialisation** portant sur la mise en œuvre des objectifs de territorialisation, de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols dans les SRADDET
- **le décret Commission régionale de conciliation** relatif à la composition et aux modalités de fonctionnement de la "commission régionale sur l'artificialisation des sols" en cas de désaccord entre l'État et la Région sur les projets d'envergure

Ces trois décrets viennent impacter directement les documents de planification et d'urbanisme, et ont fait l'objet d'une note de synthèse présentée au Conseil syndical du 23 janvier 2024.

Cependant, la nomination d'un nouveau gouvernement à l'automne 2024, et la déclaration de politique générale de son Premier Ministre le 1<sup>er</sup> octobre 2024, a laissé entrevoir **une modification de la réglementation du « zéro artificialisation nette »**, dans une logique « *d'évolution pragmatique et*

*différenciée* » (à l'inverse du modèle d'application rigide et arithmétique de la trajectoire du zéro artificialisation nette issu de la loi climat & résilience).

Cette déclaration a précédé de plusieurs semaines le dépôt d'une **proposition de loi sénatoriale relative à la Trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus (TRACE)** le 7 novembre 2024. Une note de synthèse a été présentée en séance du Conseil du 16 décembre 2024, reprenant les évolutions mises en débat dans cette proposition de loi, impactant les SCoT. Parmi les évolutions notables, le remplacement du « ZAN » par la « TRACE », une prééminence du rôle des collectivités locales dans la définition de la trajectoire, le report des objectifs intermédiaire par tranche décennale et leur intégration dans les documents d'urbanisme, ou encore une capacité décisionnelle renforcée pour la « Conférence régionale du ZAN ».

Dans ce contexte législatif en mouvement, le Président de la Région Centre-Val de Loire a annoncé **la suspension des travaux de modification du SRADDET** par courrier du 15 novembre 2024, qui visait à intégrer les objectifs de la loi du 20 juillet 2023. Cette annonce a impacté directement le Syndicat Mixte, qui par conséquent, **a suspendu les discussions engagées avec l'agence d'urbanisme de Tours sur la perspective de mise en compatibilité du SCoT ABC avec le SRADDET modifié.**

## LE PROGRAMME DE TRAVAIL DU SCoT ABC EN 2024

### La proposition de réduction du nombre de délégués au Conseil syndical

Sur le plan administratif, **une procédure de réduction du nombre de délégués au Conseil syndical** a été engagée, par délibération en séance du 23 janvier 2024. L'objectif était de proposer une division par 2 du nombre de délégués, en passant de 42 délégués titulaires à 21 délégués, soit 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants par EPCI (contre 14 délégués titulaires et 14 délégués suppléants par EPCI aujourd'hui). Cette démarche était motivée par :

- Le nombre de délégués fixé à 14 titulaires par communauté de communes repose historiquement sur la représentation d'un élu de chaque commune compétente en matière d'urbanisme (PLU ou carte communale) au Conseil syndical. Le territoire étant désormais intégralement couvert par des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), la représentation de l'échelon communal au SCoT ne s'avère plus adaptée.
- Le report fréquent des séances du conseil syndical, dû à l'absence de quorum, peut être lié à un nombre élevé de délégués qui détermine actuellement le quorum à 22 membres présents.

La validation de cette procédure, consistant à modifier les statuts du Syndicat Mixte, requérait l'avis favorable de chacun des 3 conseils communautaires. Or, le refus du Conseil communautaire de la communauté de communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher, notifié le 5 avril 2024, a entraîné l'échec de la procédure.

Il pourrait être opportun de renouveler cette procédure en fin de mandat, afin que la nouvelle configuration du Conseil syndical à 21 délégués titulaires, soit applicable à la prochaine mandature.

### Le suivi de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

Malgré les atermoiements sur la mise en œuvre des objectifs de sobriété foncière, **le Syndicat Mixte a poursuivi ses missions sur le suivi de la consommation d'espaces.** Jusqu'à la suspension des travaux de modification du SRADDET, le Syndicat Mixte a participé aux réunions organisées par la Région, ainsi qu'aux comités techniques qui se sont réunis en parallèle des comités de pilotage, associant les structures porteuses de SCoT. Dans ce cadre, le Syndicat Mixte dispose d'un siège de membre titulaire à la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, en tant que représentant des SCoT d'Indre-et-Loire.

Parallèlement, des points techniques ont été organisés avec les services des trois communes de communes, pour transmettre les informations relatives aux perspectives d'évolution du SRADDET, aux chiffres de la consommation foncière issus des Fichiers fonciers du CEREMA ainsi que les impacts sur le SCoT ABC et sur les PLUi.

### L'analyse obligatoire à 6 ans des résultats de l'application du SCoT ABC

Le SCoT ABC ayant été approuvé après révision le 9 juillet 2018, le Syndicat Mixte a l'obligation de procéder à **l'analyse des résultats de l'application du schéma**, sur une série de thématiques définies par l'article L.143-28 du Code de l'urbanisme, au plus tard 6 ans après la délibération d'approbation.

L'analyse, présentée en séance du Conseil syndical du 25 juin 2024, sert de base au débat sur le maintien du schéma en vigueur ou sur sa révision. Elle se compose du relevé de données correspondant à 93 indicateurs définis lors de la révision du schéma en 2018. Ces indicateurs classés par thématique (urbanisme, environnement, logements, mobilités, commerces, consommation d'espaces, déchets, biodiversité, etc.) ont permis de mesurer les effets de son application.

C'est principalement par l'intermédiaire des PLUi, qui ont été approuvés dans les deux à trois ans après la révision du SCoT, que les principales orientations et les objectifs sont appliqués sur le territoire en matière de préservation de l'environnement et d'encadrement de l'urbanisation.

Les débats ayant suivi la présentation de l'analyse à 6 ans ont abouti à **un maintien en vigueur du SCoT ABC**. Cette décision, votée à l'unanimité en Conseil, se télescope avec le calendrier de la modification du SRADDET soumis à la consultation des personnes publiques associées lors du même Conseil, et de la perspective d'une mise en compatibilité du SCoT ABC dans une procédure autre que celle de l'analyse à 6 ans.

### Les réflexions sur l'évolution du SCoT ABC

Le Syndicat Mixte avait engagé des discussions avec l'agence d'urbanisme de Tours à l'automne 2024 pour définir **un accompagnement dans la mise en compatibilité avec le SRADDET**, qui était en cours de modification depuis novembre 2023. Cette mise en compatibilité, portant principalement sur l'intégration des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols, aurait été l'occasion de mettre à jour le SCoT ABC sur différentes thématiques, dont la réduction de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers ou encore la régulation des implantations commerciale via un DAACL (document d'aménagement artisanal, commercial et logistique). Cependant, le SRADDET a été mis en pause en novembre 2024, et a entraîné, par conséquent, **la suspension des réflexions concernant la mise à jour du SCoT ABC**.

### La réalisation de l'étude de l'appareil commercial du SCoT ABC à la CCI Touraine

Dans la continuité de la démarche lancée par le Syndicat Mixte en 2022 concernant **les travaux préalables à l'élaboration du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)**, le Syndicat Mixte a sollicité les services de la Chambre consulaire de commerce et d'industrie d'Indre-et-Loire (CCI Touraine), pour **la réalisation d'une étude de l'appareil commercial du territoire du SCoT ABC**. Les résultats de l'étude ont été présentés en ouverture du Conseil syndical du 25 juin 2024. Elle a permis de révéler, de manière précise et actualisée, la constitution du tissu commercial du territoire et en particulier :

- **son organisation** marquée par une concentration dans les pôles majeurs du territoire, et en particulier sur la commune d'Amboise qui recense 49 % des commerces
- **sa composition** qui se distingue par une part des cafés/hôtels/restaurants élevée, significative du caractère touristique du territoire

- **ses caractéristiques** au sein des communes, en matière de commerces de première nécessité, de présence en centre-bourg et des offres servicielles complétant les commerces traditionnels
- **son évolution** en termes d'emploi, de densité commerciale, de secteur d'activité et de taux de renouvellement, révélant les tendances qui se dessinent dans les prochaines années
- et **son accessibilité** calculée par rapport au nombre d'habitants, qui démontre un ensemble de polarités couvrant l'entièreté du territoire.

L'étude a également été élargie à la fréquentation touristique et à l'offre hôtelière du territoire, démontrant le lien entre les lieux attractifs et la présence de commerces. Ces éléments de connaissance identifiés à l'instant T sont régulièrement mis à jour, pour suivre l'évolution commerciale dans chaque commune du territoire, et constitue une base de données qui sera indispensable pour la définition des orientations du futur DAACL. Le Document d'orientation et d'objectifs (DOO) en vigueur du SCoT ABC consacre un chapitre encadrant les nouvelles implantations commerciales.

### Les rencontres avec les réseaux d'échanges entre SCoT

Le Syndicat Mixte fait partie de réseaux, à l'échelle départementale et régionale, permettant aux structures porteuses de SCoT de se réunir, d'échanger sur des sujets d'actualité et de partager leurs expériences. Le Syndicat Mixte fait partie des comités techniques et de pilotage du SRADDET, en tant que représentant des SCoT, pour participer à la définition des critères pour l'attribution des dotations-cibles de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par territoire de SCoT. À l'issue des échanges, les critères retenus ont permis de pondérer les avantages alloués aux agglomérations dans la loi sans pour autant les abolir.

L'interSCoT 37 a continué de se réunir en 2024 pour faire le point sur les évolutions législatives et réglementaires en lien avec le ZAN, partager l'avancement de la modification du SRADDET et des SCoT du département. Des temps de travail thématiques se sont poursuivis en 2024, se traduisant par une visite de terrain sur les opérations de renaturation. Les SCoT ont également été sollicités pour contribuer à la réalisation du diagnostic territorial préalable au Plan départemental de l'habitat et de l'hébergement. En tant que personnes publiques associées, le Syndicat Mixte est invité aux différentes réunions relatives au suivi de l'évolution des différents documents de planification avec lesquels il entretient des liens de prise en compte ou de compatibilité (SDAGE, SRADDET, PLH) ou encore avec les documents dont le périmètre couvert est limitrophe à celui du SCoT ABC (les SCoT du SMAT et du SIAB).

- **CEREMA**
  - Jeudi 8 février : Webinaire de présentation de « Mon diagnostic artificialisation »
- **Communautés de communes en tant que personnes publiques associées**
  - Mercredi 10 janvier : Atelier dans le cadre du Plan de mobilité de la CC du Val d'Amboise
  - Mardi 28 mai : réunion sur l'observatoire de l'habitat et du foncier de la CC du Val d'Amboise
- **Conseil départemental d'Indre-et-Loire**
  - Mardi 28 mai : Comité de pilotage du lancement de l'élaboration du Plan départemental de l'habitat et de l'hébergement
  - Mercredi 18 septembre : Atelier de co-construction du Plan départemental de l'habitat et de l'hébergement
- **Fédération Nationale des SCoT**
  - Jeudi 11 janvier : Webinaire sur les décrets d'ajustement relatifs au ZAN
  - Jeudi et vendredi 29 et 30 juin : Rencontres nationales des SCoT à Arras autour de la thématique « Construire nos stratégies écologiques territoriales »
  - Mercredi 13 mars : Webinaire sur les commerces et la logistique

- Mardi 29 octobre : Webinaire sur la Mobilisation des nouvelles données pour la construction d'une stratégie de biodiversité à l'échelle du SCoT
- **InterSCoT 37 animé par l'Agence d'urbanisme de Tours avec la participation de la DDT 37**
  - Mercredi 20 mars : Réunion concernant la modification du SRADDET et l'actualité territoriale
  - Mardi 2 juillet : InterSCoT 37 sur site autour de la renaturation en milieu naturel et urbain
  - Jeudi 21 novembre : Réunion concernant l'actualité des SCoT et la méthodologie de relevé des erreurs dans les Fichiers fonciers
- **Modification du SRADDET**
  - Mercredi 10 janvier : Réunion d'échanges régionale sur le SRADDET
  - Jeudi 18 janvier : Webinaire du Comité technique concernant la modification du SRADDET
  - Vendredi 16 février : Webinaire du Comité technique concernant la modification du SRADDET
  - Mardi 20 février : Comité de pilotage concernant le ZAN en visioconférence
  - Vendredi 15 mars : réunion d'échanges régionale
  - Mercredi 18 septembre : Installation de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols
- **SCoT limitrophes en tant que personnes publiques associées**
  - Jeudi 22 février : Réunion des personnes publiques associées à la révision du SCoT du SIAB (agglomération blésoise)
  - Mardi 26 mars : Groupe partenarial sur l'environnement pour la révision du SMAT (agglomération tourangelle)
  - Mardi 2 avril : Groupe partenarial sur la mobilité pour la révision du SMAT
  - Mardi 4 juin : Groupe partenarial sur l'environnement pour la révision du SMAT
  - Mercredi 3 juin : réunion des personnes publiques associées à la révision du SMAT
- **Services de l'État**
  - Jeudi 9 février : Présentation du contexte réglementaire de l'observatoire des zones d'activités économiques
  - Mardi 7 mars : Présentation de l'observatoire de l'habitat et du foncier
  - Jeudi 6 avril : Présentation de la méthodologie de l'observatoire des zones d'activités économiques
  - Mardi 27 août : Conférence départementale sur les zones d'accélération des énergies renouvelables
- **Autres**
  - Lundi 22 janvier : Lancement de la COP Régionale planification écologique
  - Mardi 17 septembre : Présentation de la stratégie du Programme d'études préalables des Vals du Blaisois
  - Mardi 8 octobre : Comité de pilotage de la zone Natura 2000 « Champeigne tourangelle »
  - Mercredi 9 octobre : Réunion d'examen conjoint concernant la mise en compatibilité des documents d'urbanisme pour le projet d'aménagement de la RD 943
  - Mercredi 30 octobre : Validation de la stratégie du Programme d'études préalables des Vals du Blaisois
  - Jeudi 14 novembre : Conférence en ligne sur le ZAN et les parcs photovoltaïques
  - Mardi 26 novembre : Comité de pilotage de la zone Natura 2000 « Vallée de la Loire »
  - Mardi 3 décembre : Commission interdépartementale d'aménagement commercial concernant l'extension de la surface de vente du magasin Districenter à Amboise
  - Mercredi 4 décembre : Webinaire d'intercommunalités de France : Repenser les zones d'activités économiques